



SALARIÉE-E D'UN PETIT COMMERCE ? VOUS AVEZ DES DROITS !

**Avec le soutien de SUD
et de ses défenseurs syndicaux,
sachons les faire respecter !
En s'appuyant sur le service
juridique de SUD, mettons
fin aux dérives des patrons !**



SALARIÉ·E·S DU COMMERCE DE DÉTAIL DES TRÈS PETITES ENTREPRISES : VOS DROITS NE SONT PAS RÉDUCTIBLES !

Le syndicat SUD Commerce, rattaché à l'Union syndicale Solidaires et présent dans plusieurs régions, agit au quotidien dans les différentes branches de votre secteur d'activité :

Le commerce alimentaire

Trop souvent, les employeurs des supérettes, qui relèvent des conventions collectives des fruits, légumes, épicerie et produits laitiers et du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire, ne respectent pas les horaires de fermeture de ces commerces, déstructurant ainsi davantage notre vie en dehors du travail.

SUD Commerce fait respecter depuis 2010 la législation relative aux horaires de travail en participant, avec d'autres syndicats, au Comité de Liaison Intersyndical du Commerce Parisien (CLIC-P) et en sollicitant régulièrement l'Inspection du travail : ouverture le dimanche après 13 h, le soir après 21 h, robotisation des caisses au mépris de nos emplois, c'est assez ! Avec le syndicat, nous sommes informé·e·s de nos droits, nous pouvons les défendre et, en nous organisant collectivement, en obtenir de nouveaux y compris chez les franchisés et les faux indépendants.

Dans les boulangeries, l'absence de paiement des heures supplémentaires est un problème récurrent, transformant parfois les ouvrier·e·s et vendeur·euse·s en véritables bêtes de somme ! En s'appuyant sur le service juridique de SUD, nous pouvons obtenir le paiement de la totalité de notre travail et mettre fin à ces dérives.

Le commerce non alimentaire

La branche de l'habillement connaît ces dernières années de nombreuses restructurations, aucune enseigne française comme étrangère n'est épargnée. Ces entreprises, le plus souvent suite à des choix purement financiers, se débarrassent alors en masse de leur personnel après avoir engrangé des aides de l'Etat. C'est cette logique que notre syndicat a mis pour partie en échec chez New Look en organisant la lutte avec le personnel.

Gestes et propos déplacés du gérant, heures supplémentaires non payées, conditions de travail éprouvantes : dans la coiffure, la chaussure ou la librairie, la proximité avec notre employeur ne sera jamais un alibi pour remettre en cause nos droits et notre dignité. Avec le soutien de SUD et de ses défenseurs syndicaux, sachons les faire respecter !

Dans la convention collective des jardinerie, SUD-Solidaires est représentatif depuis 2018 et siège à ce titre avec les employeurs de la branche. Nous sommes signataires de l'accord de 2019 qui avait mis fin à l'écrasement de la grille des salaires mais qui est depuis remis en cause... En nous donnant votre voix, vous nous permettrez de revenir sur cette situation.

**Du 22 mars
au 6 avril 2021
Votez et faites voter
SUD Commerce
– Solidaires**

**SUD Commerces & Services
31 rue de la Grange aux Belles
75010 Paris – 07 64 62 92 23**

fdsudcommerce@yahoo.fr

solidaires.org/Federation-SUD-Commerces-et-Services

facebook.com/Federation.SUD.commerces.et.services

twitter.com/fdSUDcommerces